

[Traduction]

LES RELATIONS OUVRIÈRESLE RÈGLEMENT DE LA GRÈVE DU SYNDICAT INTERNATIONAL
DES MARINS

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, comme on a rapporté aujourd'hui que certaines erreurs de rédaction empêchaient le règlement de la grève du Syndicat international des marins, le ministre du Travail poursuit-il ses efforts en vue de régler ce différend?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Quelle honte!

Une voix: Accordez-lui une promotion.

M. Alexander: J'invoque le Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Hamilton-Ouest invoque le Règlement.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances insinue que c'est par dépit. Ce n'est assurément pas le cas. C'est tout simplement que nous tenons au bon fonctionnement du Parlement. Au lieu de répondre à la question qu'on a soufflée au député, le ministre aurait dû se lever et indiquer son intention de faire une déclaration. Il a maintenant l'occasion de revenir à l'appel des motions et de nous dire ce qui s'est passé.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. l'Orateur: Le député de Vaudreuil désire lui aussi invoquer le Règlement.

[Traduction]

M. Herbert: Monsieur l'Orateur, nous posons des questions à la Chambre pour bien des raisons, dont l'une est d'obtenir des renseignements. C'est ce que je cherche à obtenir ici. Je prétends donc que j'ai parfaitement le droit de poser la question au ministre; et je lui demande donc une réponse.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a posé une question. Il a obtenu la parole à cette fin et le ministre a certes le droit d'y répondre.

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, si je comprends bien le point du député de Hamilton-Ouest, je serai plus qu'heureux de demander à revenir à l'appel des motions. Je serais prêt à faire une très brève déclaration si on veut me le permettre.

M. l'Orateur: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

Grève du SIM—Règlement

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES RELATIONS OUVRIÈRESANNONCE OFFICIELLE DU RÈGLEMENT DE LA GRÈVE DU
SYNDICAT INTERNATIONAL DES MARINS

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, les intéressés ont participé à une session intensive depuis jeudi soir jusqu'à environ 10 heures ce matin presque sans interruption. Permettez-moi de signaler à la Chambre, monsieur l'Orateur, que les deux parties ont fait des efforts acharnés. M. Roman Gralewicz du Syndicat international des marins s'est surpassé en dirigeant les négociations, de même que le patronat. Ils se sont convaincus réciproquement, comme ils m'ont convaincu, ainsi que les Canadiens, qu'ils souhaitaient aboutir à une entente et ils y sont parvenus. Il était à prévoir que les fonctionnaires et moi-même tenterions de faciliter ce règlement. Je pense qu'il a été satisfaisant pour les intéressés. La convention d'une durée de deux ans prévoit une hausse de 10 p. 100 la première année et de 12 p. 100 la deuxième.

Avant que certains députés ne prétendent que le règlement est de nature inflationniste, je signalerai qu'il ne faut pas oublier que ce règlement est fondé sur une formule de transposition et vaut pour une semaine de 40 heures. Vous conviendrez tous, je crois, que les heures de surtemps étaient exagérées. En outre, la convention qui a expiré le 31 décembre 1972 portait sur trois ans. Il y avait beaucoup de retard à combler. Quand on considère les taux, on reconnaît que ces employés étaient certes rémunérés à un taux très faible. Dans ces conditions, à titre comparatif, la convention ne peut pas être jugée excessive. Je crois qu'elle est parfaitement juste et équitable d'un bout à l'autre.

Des voix: Bravo!

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, nous, députés de ce côté-ci de la Chambre, remercions le ministre pour la déclaration qu'il s'est vu obligé de faire. Certes nous accueillons favorablement cette déclaration, car toute grève qui se prolonge nuit incontestablement aux intérêts de la population, intérêts qui devraient se situer au centre des préoccupations des députés que nous sommes.

C'est un fait que toute la question des négociations collectives est mise en cause. Elle l'est d'autant plus, ce me semble, que la tierce partie qui est si directement intéressée à la procédure des négociations collectives était absente de la table des négociations. Voilà pourquoi nous avons le souci d'un équilibre à maintenir entre la protection du régime des négociations collectives, lequel comporte les formules reconnues du droit traditionnel de grève et du lock-out, et les intérêts de la population. Ainsi, il faut absolument veiller à ce que les services soient rendus et que les denrées soient acheminées.

En conséquence, monsieur l'Orateur, parlant en mon nom personnel et au nom des députés de mon parti, je dirai que nous avons le plus grand souci des intérêts de la population, et que nous nous rendons compte de la nécessité de toujours acheminer les denrées et de toujours maintenir les services. Voilà pourquoi nous croyons qu'il faut envisager sans cesse de nouvelles formules propres à assurer l'efficacité du régime de négociations collectives...